

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PROJETS DE RÈGLEMENT N° VA-1287, VA-1288 ET VA-1289 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° VA-963 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° VA-964

Aux personnes intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos,  
QUE :

- 1) Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :
  - Projet de règlement n° VA-1287 modifiant le plan d'urbanisme n°VA-963, projet de règlement n° VA-1288 modifiant le règlement de zonage n° VA-964 (en conséquence de la modification au plan d'urbanisme n° VA-1287), et premier projet de règlement n° VA-1289 modifiant le règlement de zonage n° VA-964.
- 2) Ces projets de règlement portent sur le même objectif, soit de changer la vocation résidentielle du lot 6 515 670, cadastre du Québec, situé sur la rue Trudel, en une vocation commerciale et d'autoriser sur ledit lot les entreprises spécialisées en travaux de voirie et excavation et l'aménagement de 1 ou 2 logements à l'étage.
- 3) Une **assemblée publique** de consultation se tiendra le **jeudi 6 juin 2024** à compter de **17 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1<sup>re</sup> Rue Est à Amos, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer. L'assemblée publique sera également webdiffusée en direct sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube de la Ville d'Amos.
- 4) Seul le premier projet de règlement n° VA-1289 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement et des informations complémentaires peuvent être consultés sur le site Web de la Ville : [amos.quebec](http://amos.quebec), sur la page « Consultations publiques » accessible en cliquant sur le lien suivant : [Découvrir Amos/Vie démocratique/Consultations publiques](#). Ils peuvent aussi être consultés au Service du greffe de la Ville d'Amos aux heures normales de bureau.

#### **Projets de règlement n° VA-1287 et n° VA-1288 :**

La carte des grandes affectations du sol, accompagnant le plan d'urbanisme, est modifiée afin d'agrandir l'affectation « Commerciale » de façon à inclure le lot 6 515 670, cadastre du Québec. L'affectation résidentielle sera ainsi réduite. Le règlement de zonage est modifié en conséquence, c'est-à-dire que la zone C2-14 est agrandie afin d'inclure ledit lot (voir croquis avant-après).

#### **Premier projet de règlement n° VA-1289 :**

Ce projet de règlement vient ajouter, pour la zone C2-14, les usages autorisés suivants : les entreprises d'excavation et l'ajout de 1 ou de 2 logements au niveau de l'étage ou du sous-sol d'un commerce.

Les zones concernées peuvent être décrites ainsi :

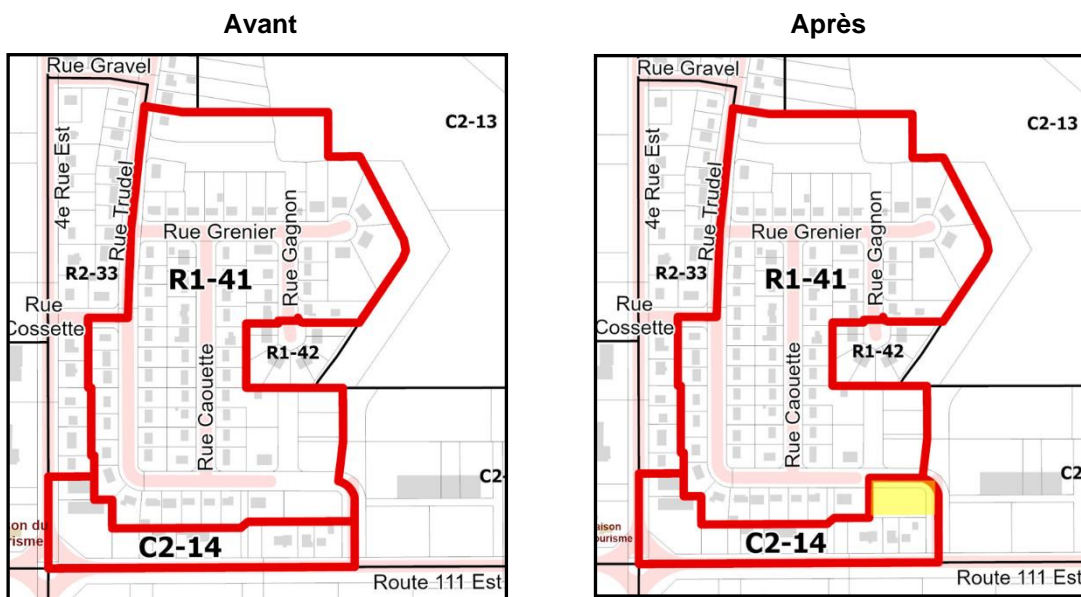
- **C2-14** : comprend les terrains commerciaux au nord de la route 111 Est, entre le carrefour giratoire et la rue Trudel;
- **R1-41** : comprend les rues Caouette et Grenier et une partie des rues Trudel et Gagnon.

Lesdites zones sont illustrées au croquis ci-après et leur description peut être obtenue au Service de l'urbanisme de la Ville d'Amos.

Donné à Amos, ce 21 mai 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice



**CERTIFICAT DE PUBLICATION** (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 21 mai 2024 et qu'une copie fut affichée le même jour au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

Claudyne Maurice

Signé le : \_\_\_\_\_